

Objet : Compétence Gemapi – Demande de désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau (SMBGP)

(Rapporteur : A. CAPERET)

Au 1^{er} janvier 2018, en application de la loi de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et de la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre deviendront compétents en terme de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

Le bassin hydrographique du gave de PAU aval couvre 9 intercommunalités, dont la CCPN. En plus de ces EPCI à fiscalité propre, onze syndicats exercent aujourd’hui sur ce territoire tout ou partie des missions relevant de la GeMAPI.

Dès le 1^{er} janvier 2018, les syndicats entièrement inclus dans le périmètre d’un EPCI à fiscalité propre seront automatiquement dissous et la compétence GeMAPI reviendra à cet EPCI à fiscalité propre.

Les délégués communaux siégeant au sein des différents syndicats couvrant plusieurs intercommunalités et non dissous seront automatiquement substitués par de nouveaux délégués désignés par les EPCI à fiscalité propre.

Ces syndicats disparaîtront en majorité au 31 décembre 2018 au profit du Syndicat mixte du bassin du gave de PAU (SMBGP) au périmètre et statuts modifiés.

Des communes de la Communauté de communes du Pays de Nay sont membres du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau (SMBGP). En application du mécanisme de représentation-substitution, il convient donc de désigner autant de délégués de la Communauté de communes que de membres actuels des communes adhérentes du SMBGP situées dans le périmètre de la CCPN.

Il est permis de désigner, en tant que délégués de la CCPN, des élus communautaires et/ou des élus communaux des communes membres de la communauté.

La liste des délégués communaux actuels au SMBGP figure en annexe.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

**LISTE DES DELEGUES DE LA CCPN
AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU**

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
ARTHEZ D'ASSON	Gabriel CANEROT	Délégué titulaire
	Jean-Jacques LAFFITTE	Délégué suppléant
ASSON	Jean-Jacques CLAVERIE	Délégué titulaire
	Jean-Marc DOURAU	Délégué suppléant
BAUDREIX	Francis ESCALE	Délégué titulaire
	Annie MONREPOS	Déléguée suppléante
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	Jean-Pierre HOURCQ	Délégué titulaire
	Philippe CAUSSE	Délégué suppléant
COARRAZE	Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT	Délégué titulaire
IGON	Michel CONDOU-DARRACQ	Délégué titulaire
	Jacques LAGOIN	Délégué suppléant
LESTELLE-BETHARRAM	Jean-Marie BERCHON	Délégué titulaire
	Jean-Philippe NICOLAU-PARRO	Délégué suppléant
MONTAUT	Alain CAPERET	Délégué titulaire
	Joël GUILHOT	Délégué suppléant
NAY	Guy CHABROUT	Délégué titulaire
	Michel GIRONDIER	Délégué suppléant